

## ARRÊTÉ PORTANT MISE À JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL PARTIEL

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie Emploi  
- Planification Urbaine  
Numéro : 2021-A-053

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULÊME

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-60 et R 153-18,

VU la délibération du 5 décembre 2019 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal partiel de GrandAngoulême, modifié en date des 17 décembre 2020 et 27 mai 2021,

VU l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique du 14 décembre 2018 instaurant la servitude I4 relative à la protection des canalisations électriques,

VU notamment les plans et documents annexés.

VU, l'arrêté n°36 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Vincent YOU en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions,

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal partiel de GrandAngoulême est mis à jour à la date du présent arrêté.

À cet effet, ont été reportées sur chacune des pièces intéressées :

- La servitude I4 relative à la protection des canalisations électriques.

**ARTICLE 2 :** La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public :

- En mairie ;
- Dans les locaux de la communauté d'agglomération ;
- Dans les locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Charente ;
- Dans les locaux de la Préfecture.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie durant 1 mois.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera adressé à :

- Madame la Préfète de la Charente ;
- Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Charente ;
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Charente ;
- Madame le Maire de Fléac, commune concernée par cette mise à jour.

Angoulême, le 27 JUIL. 2021

P/Le Président,  
Le Vice-Président,

  
Vincent YOU

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
Le 27 JUIL. 2021  
Publié ou notifié,  
Le 27 JUIL. 2021